

DÉPARTEMENT DU NORD

Communes de Bouvignies

ENQUÊTE PUBLIQUE	E24000038/ 59
OBJET	Révisions allégées du plan local d'urbanisme (PLU) Commune de Bouvignies
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	Robert Vanovermeir

PV DE SYNTHÈSE

A l'issue de l'EP relative aux révisions allégées du PLU de la commune de Bouvignies, le CE attire l'attention de la CCPC sur les ponts suivants :

1) Avis de la CDPENAF :

En ce qui concerne l'**avis défavorable** sur la modification n° 1 :

Il est nécessaire que le pétitionnaire réponde sur les deux points motivant l'avis défavorable :

- L'absence de motivations fondées sur l'intérêt général.
- Les risques de conflits entre un futur bâtiment d'habitation et une activité agricole d'élevage.

2) Avis de la Chambre d'Agriculture :

Les observations de la Chambre d'Agriculture ne peuvent être considérées comme un avis négatif.

Il sera cependant souhaitable de s'engager à les prendre en considération lors de futurs constructions de logements.

3) Contribution de la TRAPIL :

Bien que la TRAPIL ne soit pas à proprement parler une « PPA », il convient de prendre en considération les propositions transmises par courrier au CE. Cependant, il ne semble pas possible d'intégrer ces propositions dans le PLU à l'occasion de la présente révision allégée, dont l'objet est

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20240926-CC_2024_186-DE



strictement limité aux trois modifications envisagées. Il sera de la responsabilité de la CCRC
d'intégrer les demandes de la TRAPIL lors d'une révision ultérieure ou par un arrêté de mise à jour
des annexes du PLU

A Bouvignies, le 13 juin 2024



Le Commissaire Enquêteur
Robert Vanovermeir